

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 19 septembre 2022

N° CP-2022-8-4-6

N° applicatif 4473

4^{ème} Commission

Commission Solidarité, habitat, insertion, économie sociale et solidaire et lutte contre la pauvreté

Service instructeur

Service consulté

SERVICE PUBLIC DE L'INSERTION ET DE L'EMPLOI: MISE EN OEUVRE DU COMITE DES USAGERS DU RSA ET INDEMNISATION DES PARTICIPANTS

Résumé : En fin d'année 2019, le Département du Bas-Rhin s'est engagé, dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, dans l'expérimentation du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE) et la mise en oeuvre d'une nouvelle stratégie en matière d'emploi et d'insertion.

Au nombre des actions proposées dans ce cadre, figure l'organisation d'un « Comité des usagers » afin d'évaluer les pratiques d'insertion et les évolutions apportées par le SPIE.

Les premières séances du comité des usagers se tiendront à la rentrée de septembre et mobiliseront 10 bénéficiaires du rSa volontaires sur 6 séances de travail. Le présent rapport a vocation à valider la mise en œuvre de ce comité et à autoriser le versement d'une indemnisation à hauteur de 1 800€ en faveur des participants au titre du défraiement.

Dès 2020 le Département du Bas-Rhin a été retenu comme l'un des 14 territoires expérimentateurs du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE).

A ce titre, une convention et un avenant ont été signés : la convention de financement pour l'expérimentation territoriale d'un service public de l'insertion entre le président du Conseil départemental du Bas-Rhin et le ministère du Travail signée le 17 juillet 2020 et l'avenant de la convention de financement pour l'expérimentation territoriale d'un service public de l'insertion entre le président du Conseil départemental du Bas-Rhin et le ministère du Travail signée le 16 août 2021.

Cette expérimentation du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE) menée à l'échelle bas-rhinoise dans le cadre du premier Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) en 2019 a permis

- l'optimisation de l'étape de diagnostic et d'orientation des bénéficiaires (afin de réduire les orientations sociales au profit des orientations professionnelles), la fluidification du suivi du parcours et de l'information (données bénéficiaires, résultats des dispositifs, offre existante...),
- l'enrichissement de l'offre de service (création d'une offre de services privilégiant un accompagnement professionnel renforcé et une logique de retour rapide à l'activité)
- l'amélioration de la gouvernance.

De manière transverse, un système d'information partagé entre les intervenants de l'insertion est déployé sous la forme d'un dossier unique d'insertion.

Le cadre de l'AMI prévoyait que l'ensemble des actions mises en œuvre par les territoire expérimentateurs, dont le du Bas-Rhin fassent l'objet d'une évaluation participative par le biais d'un Comité des Usagers qui constituera un espace d'échange d'expériences bienveillant et neutre s'appuyant sur l'expertise d'usage des bénéficiaires du rSa.

Cette instance, qui détient un rôle consultatif et de propositions, a vocation à contribuer à l'amélioration continue des dispositifs d'insertion issus du SPIE.

La mise en place d'un Comité des Usagers permettra d'obtenir des retours des bénéficiaires sur le SPIE, articulés autour de séquences pédagogiques, de retour d'expériences, d'identification des problématiques et de propositions faisant appel à l'intelligence collective.

L'objectif est de réunir un groupe représentatif de 10 personnes lors de 6 séances d'octobre 2022 à juin 2023 à raison d'une fois par mois afin de mesurer et d'améliorer la satisfaction des bénéficiaires du rSa en évaluant le dispositif du SPIE de manière participative.

Ce travail collaboratif se fera en plusieurs étapes : tout d'abord le recensement des bénéficiaires qui souhaitent participer au Comité des Usagers via un sondage, une réunion d'information sur la démarche et le lancement des groupes sur les 6 thématiques retenues à savoir :

- l'accès au droit,
- l'orientation de l'utilisateur,
- le contrat d'engagement,
- l'accompagnement,
- le coaching,
- les nouveaux outils numériques.

Compte tenu de la situation des bénéficiaires du rSa susceptibles de s'inscrire dans cette démarche volontaire et citoyenne, il est proposé d'approuver l'attribution d'un défraiement d'un montant forfaitaire de 30 euros par participation par personne. L'aide forfaitaire sera versée individuellement selon le nombre de réunions auxquelles chaque bénéficiaire du rSa aura assisté.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver la création du Comité des Usagers du rSa sur le territoire bas-rhinois, selon les modalités d'organisation suivantes : 1 groupe de 10 bénéficiaires et 6 séances sur la période d'octobre 2022 à juin 2023,
- D'approuver le principe de l'indemnisation des participants au comité des usagers du rSa,
- D'approuver le versement d'un montant de 30 € au titre du défraiement par personne et par participation, dans la limite de 10 personnes et de 6 séances, pour un montant total maximum de 1 800 euros, aux bénéficiaires du rSa qui auront justifié de leur participation au Comité des Usagers,
- D'autoriser la Caisse d'allocations familiales du Bas-Rhin et la Caisse de mutualité sociale agricole à neutraliser les sommes perçues au titre de l'indemnisation forfaitaire, pour le calcul du montant de l'allocation rSa des participants au comité des usagers.

Les crédits concernés seront prélevés sur l'imputation suivante au budget primitif 2022 :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P153	O007	P153E01	T01	(4285) - 017 - 62878 - 447	1 800 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY